



Ce litige, impliquant 146 héritiers (25 épouses et 121 enfants), s'est déporté devant les tribunaux camerounais et français. Voici pourquoi la famille de Victor Fotso s'affronte autour de sa succession.

Après le décès de Victor Fotso, 94 ans, survenu le 19 mars 2020 à l'Hôpital américain de Paris à Neuilly-sur-Seine, trois camps se sont formés. Yves-Michel Fotso est à l'offensive. L'ancien patron du groupe familial, déchu après sa condamnation à une peine de prison à vie mais évacué au Maroc pour raisons de santé, a obtenu mandat de 99 ayants-droits afin de demander aux tribunaux de Douala et de Yaoundé l'inscription d'hypothèques judiciaires sur l'ensemble des biens du défunt acquis par l'ancien footballeur international Jérémie Njitap.

Propriétés immobilières

Cet ancien capitaine de la sélection nationale de football, les Lions Indomptables, est l'époux de Laure Njitap Toukam Fotso, devenue administratrice du groupe en 2011 après l'emprisonnement de son frère puis, administratrice des biens de la succession suite au décès du patriarche. Grâce à cette action en justice menée contre le camp de sa sœur, Yves-Michel Fotso et ses soutiens veulent faire la lumière sur l'acquisition par l'ancien footballeur et ses proches de plusieurs propriétés immobilières de Victor Fotso à Douala et à Yaoundé au travers de la SCI GHF.

Cela concerne notamment l'acquisition, en février et en juin 2012, de l'immeuble Abbia et du bâtiment adjacent, tous deux situés au cœur du centre-ville de Yaoundé. Il s'agit aussi, à Douala, des immeubles abritant le cinéma le Wouri et de celui dénommé « ancien Monoprix » dans le quartier d'Akwa et acquis en 2013. Plusieurs autres terrains nus situés dans la capitale économique sont également visés.

30 millions d'euros évaporés

Dans le même temps, Yves-Michel Fotso a également saisi la justice française pour, entre autres, retrouver la trace des 30 millions d'euros (environ 19,5 milliards de F CFA) issus de la vente, en 2019, d'un immeuble situé Porte de la Chapelle à Paris et ayant appartenu à la SCI FOV Paris, elle-même majoritairement détenue par Victor Fotso. Les plaignants doutent que le milliardaire, quelques semaines seulement avant son décès, ait pu vendre de son plein gré ce qu'il considérait comme son bien le plus précieux.

Une piste a alors été suggérée aux enquêteurs : dix-neuf jours avant son décès, alors qu'il était sur le point d'être évacué pour raisons sanitaires, Victor Fotso aurait en quelque sorte « déshérité » ses épouses et enfants en signant le transfert du solde de ses actions dans la SCI FOV Paris à un Fonds de dotation créé quelques mois plus tôt. Non seulement cette opération empêche ses héritiers d'avoir qualité pour exiger en justice des comptes à FOV Paris après sa mort, mais elle induit aussi que le fruit de la vente de l'immeuble soit désormais la propriété de ce Fonds de dotation, ayant pour but le financement des associations socio-culturelles et sportives, ainsi que des actions caritatives.

Le camp des indécis

Alors que Laure Toukam se défend de toute malversation, Jeune Afrique a contacté son époux Jérémie Njitap, qui nous a répondu : « Je ne suis pas en mesure de m'exprimer sur des opérations qui, quels qu'en puissent être les protagonistes et bien que déjà anciennes, sont couvertes par le secret des affaires. »

Dans la bataille judiciaire qui s'amorce, Yves-Michel Fotso se bat pour obtenir le soutien de l'ensemble des héritiers et notamment l'adhésion du troisième camp – les indécis – mené par Christelle Nadia Fotso, une avocate basée aux États-Unis. Peu intéressée par les questions liées au patrimoine, cette dernière veut en savoir plus sur les circonstances qu'elle estime « douteuses » de la mort du milliardaire aux 146 héritiers.

Jeune Afrique